REPUBLIQUE FRANCAISE

CP-2025-145 / DIRECTION AMENAGEMENT

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 10/07/2025

Délibération n° CP-2025-145 – Partenariat financier accordée à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain 2025-2030 (OPAH-RU)du bourg de Montsinéry à Montsinéry - Tonnégrande.

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 10 juillet à 10h45, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Muriel BRIQUET, Monsieur Raymond DEYE a donné procuration à Madame Bernadette DUCLONA CONSTANT, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents : M. Thibault LECHAT VEGA, M. Chester LEONCE, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, M. Albéric BENTH, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides à l'habitat et au patrimoine bâti adopté le 18 septembre 2020 ;

Vu la demande formulée par la Communauté d'Agglomération du centre Littoral (CACL)

Vu le rapport n° CP-2025-139-12 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 30/06/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-139-12

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le partenariat financier avec la communauté d'agglomération du centre Littoral (CACL) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain 2025-2030 (OPAH-RU) du centre bourg de Montsinéry à Montsinéry-Tonnégrande.

ARTICLE 2 : **DECIDE** dans le cadre du règlement des aides à l'habitat et au patrimoine bâti, d'accompagner financièrement les propriétaires figurant dans le périmètre de l'OPAH sur la période allant de 2025-2030 pour un montant total de 150 400 euros (Cent cinquante mille quatre cent euros), se déclinant comme suit :

- Amélioration de l'habitat pour un montant de 88 400 euros
- Accession à la propriété pour un montant de 62 000 euros

Une convention déterminera les modalités d'intervention de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 3 : **DECIDE** d'affecter la somme de 150 400 euros (Cent cinquante mille quatre cent euros) en autorisation de programme inscrite au programme HABIDI – Chapitre 905 du budget 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : La somme correspondante sera prélevée sur le programme HABIDI – Chapitre 905 - Fonction 553 des budgets 2025 et suivants de la Collectivité Territoriale de Guyane

ARTICLE 5 : **AUTORISE** le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane à signer, tous les documents devant intervenir à cet effet.

ARTICLE 6 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

17 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
1 ne prend pas part au vote	Mme Isabelle PATIENT
NUL(S)	

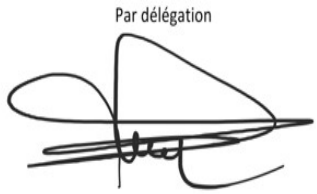
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 10 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 25/07/2025
Date de retour préfecture : 25/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250710-lmc177158-DE-1-1
Publiée le : 25/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA